

Le Maire  
Jean-Yves Chapelet



COURRIER ARRIVÉ  
PRÉFECTURE DU GARD  
06 JAN. 2021  
D.C.L.

APPROUVE PAR  
DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
LE 15 DECEMBRE 2020

Règlement local de publicité  
ANNEXE 4

Localisation des panneaux de  
limite d'agglomération

- Panneau d'entrée d'agglomération (E310)
- Panneau de sortie d'agglomération (E310)
- Zone d'agglomération

0 750 m

Cartographie : Atlas 11-2019

